



École Pratique  
des Hautes Études

PSL 

L'ÉCOLE  
DES HAUTES  
ÉTUDES EN  
SCIENCES  
SOCIALES 

  
EFEO   
École française  
d'Extrême-Orient

## AIDE AU TERRAIN 2020

### MENTION ETUDES ASIATIQUES (EA) PARCOURS 1 : HISTOIRE ET SCIENCES SOCIALES <https://masterasie.hypotheses.org/>

Le parcours 1 de la mention EA offre la possibilité **d'une aide au financement de la recherche sur le terrain.**

La somme accordée par le Conseil pédagogique sert essentiellement à couvrir **tout ou partie des frais de transport**, liés au moyen de transport emprunté de votre résidence habituelle au lieu de votre mission (billet d'avion, de train).

Si l'enveloppe allouée le permet, les frais liés à l'hébergement pourront également être pris en compte, de même que les frais de transport vous permettant de rallier une ville à une autre à l'intérieur du pays où vous séjournerez, si vous prévoyez plusieurs étapes (vols internes, billet de train, de car).

En revanche, les frais de transport liés aux déplacements quotidiens au sein d'une même ville (ticket de bus, de métro, etc.), les frais de taxis ainsi que les frais de bouche ne pourront pas être pris en compte.

**Les étudiants inscrits en Master 2 sont concernés prioritairement.** Un étudiant ne peut bénéficier de cette aide qu'une seule fois durant ses deux années de master, sauf exception. L'aide au terrain ne peut être accordée que pour des séjours effectués **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2020.**

La demande d'aide doit s'effectuer avant le voyage et est introduite par le tuteur. Elle doit comporter :

- une lettre de motivation détaillant notamment la nature du projet et ses objectifs, en précisant les dates de séjour ;
- une lettre de soutien du tuteur ;
- un budget prévisionnel ;
- le formulaire « fiche fournisseur » ci-joint dûment rempli (merci de penser à mentionner sur cette fiche votre n° d'identifiant INSEE = numéro de sécurité sociale) ;
- un RIB ;
- une copie de la carte d'étudiant 2019-2020 ;
- un rapport de 2 ou 3 pages sera exigé à l'issue du terrain.

Le dossier est à adresser à : [etudesasiatiques@ehess.fr](mailto:etudesasiatiques@ehess.fr)

Date limite de dépôt du dossier : **21 février 2020**

Décision d'attribution des aides par le Conseil pédagogique : **27 février 2020**

Les critères d'obtention de l'aide sont les suivants :

- qualité du projet de recherche ;
- nécessité du terrain ;
- durée de la mission ;
- résultats/notes du premier semestre ;
- obtention d'autres financements.

Le versement de l'aide se fait sous la forme d'un remboursement, **uniquement au retour du voyage et sur présentation obligatoire de justificatifs (documents originaux)** :

- pour le transport : factures du billet de transport ; billets ; cartes d'embarquement ;
- pour l'hébergement : factures d'hôtel, Airbnb, autres ; confirmation de réservation.

Les documents présentés doivent nécessairement être établis **au nom de l'étudiant** concerné. Les factures doivent faire mention, dans la mesure du possible, du mode de paiement effectué. Dans le cas des paiements par carte bancaire, si le mode de paiement n'est pas spécifié sur la facture, il est demandé de joindre le reçu de carte bancaire à la facture.

Le montant de l'aide attribuée par le Conseil pédagogique constitue un plafond. Si la dépense effective est inférieure à ce montant, **le remboursement est ajusté aux frais réels**.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de la mention : [etudesasiatiques@ehess.fr](mailto:etudesasiatiques@ehess.fr)